

SUBVENTIONS DU FONDS DU SPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

Subventions pour le matériel sportif

Ont droit à des subventions:

- les associations et les fédérations sportives cantonales dont le siège se trouve dans le canton;
- les autres organisations cantonales bernoises d'utilité publique qui soutiennent le sport dans le canton;
- les communes du canton

Une subvention peut être allouée pour du matériel sportif usuel non personnel servant à la pratique d'une discipline sportive ou pour des pièces détachées, conformément à la liste du matériel sportif subventionné disponible sur le site internet suivant : [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel%20sportif%20(be.ch))

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Matériel sportif \(be.ch\)](http://Matériel%20sportif%20(be.ch)) **après l'acquisition du matériel sportif**, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

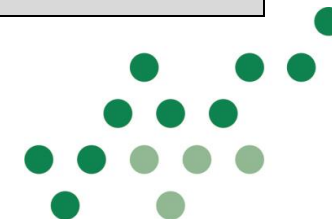
Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Collège du District La Neuveville	Matériel de sport	1'830 francs
Unihockey Club Moutier	Matériel de sport	1'130 francs
Fédération suisse de gymnastique Saint-Imier	Matériel de sport	540 francs
		3'500 francs

Subventions pour la construction et remise en état d'infrastructures sportives

Ont droit à une subvention : les associations ou fédérations sportives cantonales bernoises, les organisations cantonales bernoises d'utilité publique ou les communes bernoises. À noter que les infrastructures doivent être accessibles à un large public et situées dans le canton de Berne.

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Construction et remise en état d'infrastructures sportives \(be.ch\)](http://Construction%20et%20remise%20en%20état%20d'infrastructures%20sportives%20(be.ch)) **avant le début du projet**.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Commune de La Neuveville	Changement de moteur imposte	4'240 francs
		4'240 francs



Subventions pour les compétitions sportives

La demande doit être déposée au moyen du formulaire en ligne [Compétitions sportives \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/competitions-sportives) **après la manifestation**, au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivante. Les subventions sont plafonnées à 10 000 francs par compétition et se basent sur deux critères : le nombre de participantes et de participants ainsi que les frais de compétition imputables.

Dans le Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) fixe les montants dans un règlement spécifique.

Objet	Type de soutien	Montant octroyé
Association Gym du Jeudi, Crémines	Courses Moutier-Graitery	6'890 francs
Course pédestre Villeret-Chasseral-Villeret	23ème édition de la course pédestre VCV	5'750 francs
Club des Patineurs de Moutier	5e Coupe Prévôtoise	4'350 francs
Club Hippique de Diesse	Concours hippique officiel de dressage	3'570 francs
Association "La Chasseralienne", Nods	La Chasseralienne - Edition 2023	1'630 francs
Boccia Club Corgémont	Tournoi populaire Corgémont	590 francs
		22'780 francs

Subventions pour la relève dans le sport populaire

Ces subventions sont ouvertes exclusivement aux associations sportives cantonales pour leurs membres âgés de 5 à 20 ans domiciliés dans le canton.

Délai pour le dépôt des demandes : **Jusqu'au 31 janvier de l'année en cours**, au moyen du formulaire en ligne [Relève dans le sport populaire \(be.ch\)](http://www.conseildujurabernois.ch/relève-dans-le-sport-populaire).

Pour ce domaine, de multiples demandes de subvention ont été traitées. Au total, **un montant de 94'134 francs est distribué à 45 requérants**.

Informations

- Etienne Klopfenstein, président du CJB, 079 210 97 04
- Jessica Schöpfer, secrétaire générale du CJB, 031 633 84 08

